



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2009

À une séance ordinaire tenue le 2 mars 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jacques Fortier, conseiller no 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
- M. Mario Côté, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale adjointe atteste que plus de 15 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
 - a. Enregistrement des droits de parole du public
 - b. Exercice des droits de parole du public
2. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 606-2008 modifiant la note 3 de l'article 5.2.3 du règlement de lotissement n° 591-2007
- b. Adoption du second projet de règlement n° 611-2009 ayant pour effet de modifier le plan accompagnant le règlement de zonage n° 590-2007 et pour permettre la classe d'usage A-1 « agriculture » dans les zones 3A, 23 A et 24A
- c. Avis de motion – règlement ayant pour effet d'établir les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge pour la saison 2009
- d. PIIA affichage – acceptation d'un permis
- e. 94, rue des Jonquilles – dérogation mineure
- f. 175 et 177, rue Moreau – dérogation mineure
- g. Mandat à SNC-Lavalin – développement résidentiel de Scandinavie

8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Soirée des bénévoles

9. LE SERVICE DES INCENDIES

- a. Remerciements – incendie du 17 février dernier
- b. Adoption du règlement n° 610-2009 sur la prévention des incendies



10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. ...

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière
b. Commandite à l'école Secondaire Beurivage
c. Commandite Escadron 544 Lotbinière

12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du règlement n° 612-2009 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec
b. Supplément au loyer – rénovations au HLM
c. Amendement au règlement n° 604-2008 ayant pour effet de faire l'achat de terrains
d. Modification promesse d'achat & de vente d'immeuble
e. Contrat de l'entretien ménager de la salle communautaire et du chalet des loisirs

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Inscription au cocktail-bénéfice de la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14207-03-2009
point no 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14208-03-2009
point no 4

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2009

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14209-03-2009
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale adjointe soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Février

Ginette Moreau Daigle	1 772.24 \$
Léopold Rousseau	830.62 \$
Jean-Pierre Lamontagne	830.62 \$
Jacques Fortier	830.62 \$
Julie Rousseau	830.62 \$
Mario Côté	830.62 \$
Bernard Ouellet	830.62 \$
Martine Couture	5 169.10 \$
Cathy Bergeron	4 423.20 \$
Martin Miller	2 128.16 \$
Renault Lepage	4 321.34 \$
Dany Lamontagne	3 715.48 \$
Linda Fortin	1 807.26 \$
Membres du conseil et cadres	28 320.50 \$
Employés voirie et bureau	45 473.66 \$
Service de sécurité incendie	6 852.93 \$
Brigadières et bibliothèque	2 212.80 \$
Personnel de la SAAQ	5 007.43 \$
Total des salaires bruts payés pour février 2009 :	87 867.32 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Février

Cynthia-Carine Pinel	Remboursement cours de danse	100.00 \$
Vincent Gosselin	Fermeture du chalet des loisirs	50.00 \$
Mélanie Martineau	Professeur - cours de premiers soins	300.00 \$
Jérôme Tremblay	Professeur - cours de Tai-chi	1 224.00 \$
Ligue de soccer Lotbinière	Ajustement de la saison 2008	452.56 \$
Chapiteaux Rive-Sud inc.	Acompte chapiteau - Fête au Village	1 097.14 \$
Vincent Gosselin	Fermeture du chalet des loisirs	50.00 \$
Dany Lamontagne	Avance pour change - Fête des Neiges	400.00 \$
Monsieur Party	Jeux gonflables - Fête des Neiges	728.05 \$
Les productions Mezla Latina	Professeur de danse latino	949.45 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de février 2009 :		5 351.20 \$

Comptes payés - Février

Camping domaine de la Chute	Publicité dans le dépliant	200.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Cocktail dînatoire	200.00 \$
Benoît Côté	Ménage du chalet des loisirs	240.00 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	612.00 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	70.00 \$
Petite caisse	Renflouement	236.76 \$
L'Impériale	Essence et diesel	2 958.49 \$
Télus	Téléphones	1 645.55 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 254.14 \$
Équipements Montréal	Achat d'un balai de rue	17 947.12 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle	1 593.33 \$
S.S.Q. Groupe financier	Cotisation assurances	4 909.32 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	462.00 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 254.14 \$
Services de cartes Desjardins	Essence et diesel	1 545.99 \$
Hydro-Québec	Électricité	7 096.75 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	375.05 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 754.50 \$



SAAQ	Immatriculation du camion cube	1 899.38 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	260.00 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	70.00 \$
PageNet	Téléavertisseurs - pompiers	350.00 \$
Supérieur Propane	Propane	2 667.22 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	70.00 \$
Ministre des Finances	Permis de boisson - soirée des bénévoles	75.00 \$
F.Q.M.	Formation sur le captage des eaux sou.	265.26 \$

Total des comptes payés pour le mois de février 2009 : 64 182.00 \$

Comptes à Payer - Février

9080-9906 Québec inc.	Service de cantine - incendie du 17 fév.	819.00 \$
Auclair & Landry inc.	Réparations de portes caserne et garage	3 000.59 \$
Micheline Bédard	Blocs de béton	150.00 \$
Étienne Bernier	Traîneaux - Fête des Neiges	903.00 \$
Béton Laurier	Heures de machinerie - bris d'aqueduc	923.04 \$
Bodycote	Analyses d'eau	636.62 \$
Boivin & Gauvin inc.	Lampes portatives	401.84 \$
BuroPlus	Papeterie	184.81 \$
Carquest	Entretien de véhicules	818.39 \$
CGER	Location et entretien de camions	6 816.03 \$
Centre équestre Gomondy	Promenade en traîneau - Fête des Neiges	380.96 \$
Certified	Produit traitement aqueduc et égout	514.65 \$
C.A.R.R.A.	Quote-part 2009	2 130.00 \$
Constructo sé@o	Publication - Appel d'offres	56.44 \$
Coop Fédérée	Feu du 17 février	1 252.17 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Par-dessus	56.38 \$
Côté Fleury	Pièce et dégivreur/lubrifiant	95.84 \$
Christian Côté	Remb. achats et chaussures de sécurité	262.88 \$
Éditions Yvon Blais	Législation complète Code municipal	272.95 \$
Enviram	Analyse comparative + consultation	1 732.64 \$
Équipements L.A.V. inc.	Location de tours d'éclairage - feu Meunerie	761.68 \$
Équipements de sécurité du Qué.	Gants de nylon et vestes de trafic	45.47 \$
Les Équipements EBM	Pièces pour nouveau cube	317.22 \$
Excavations Sainte-Croix	Location de pelle - feu Meunerie	4 193.31 \$
Fleurs de Laurier	Décès de M. Roland Laroche	94.82 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	57.00 \$
Formations Qualitemps inc.	Formation 5S bureau	349.91 \$
Groupe CCL	Licences de chiens	208.82 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Renflouement trousse de premiers soins	108.46 \$
Franklin Empire	Démonter moteur aux étangs	846.57 \$
Garage Paul Nap. Mercier & fils	Pièces pour étangs	132.06 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	605.44 \$
Gestion R.D. (2003) inc.	Remb. dépôt 10 % & prolongement rue	13 000.00 \$
Gestion Poulin Guérin	Repas lors d'incendies	1 082.27 \$
Groupe Giroux	Projet de lotissement - Maison de Répit	310.41 \$
IGA	Achats pour Fête des Neiges et feux	447.93 \$
Impressions G.L.	Apollinairois	1 862.24 \$
L'As du tapis inc.	Moulure réducteur pour plancher salle	123.60 \$
L.C.S. inc.	Bris d'aqueduc route 273	366.84 \$
Dany Lamontagne	Remb. frais de déplacement et achats	333.48 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	39 995.27 \$
Lettrage Rémi Gagné	Magnétiques	169.31 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	1 503.25 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Location LPL inc.	Location d'outils pour travaux	41.77 \$
Lyreco	Articles de bureau	47.83 \$
Mike Télus	Appareils Mike	767.87 \$
Ministre des Finances	Ajustement mise aux normes	513.00 \$
Ginette Moreau	Remb. de frais de déplacement	34.44 \$
Lucille Moreau	Cadeaux - soirée des bénévoles	1 050.00 \$
Motosports St-Apollinaire	Entretien du VTT	10.69 \$



M.R.C. de Lotbinière	Quote-part et composteurs domestiques	89 985.54 \$
Municipalité de Laurier Station	Quote-part - récupération	4 038.18 \$
Normand Côté, électricien	Vérifier lumières de la patinoire	169.37 \$
Novicom	Chargeur multiple	562.12 \$
Denise Olivier	Remb. achat de papeterie	73.00 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement	26 728.35 \$
Pitney Bowes	Visite d'entretien et cartouche d'encre	200.47 \$
Placide Martineau	Gypse, chauffe-eau, tuile à plafond	747.59 \$
Plomberie Réjean Caron	Changer urinoirs - salle communautaire	3 724.88 \$
Pogz	Protection du site internet	282.19 \$
Poly-Énergie	Réinstaller luminaire & entretien réseau	949.47 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces	518.58 \$
Procanna	Planches de plastique pour banc de parc	1 212.28 \$
PG Govern	Chèques	546.32 \$
Publications CCH ltée	Manuel de l'élu municipal	84.26 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Bonbonne de propane et pièces	644.10 \$
Ray Source inc.	Rayons pour bibliothèque	1 744.73 \$
Réal Huot inc.	Pièces	375.64 \$
Receveur général du Canada	Licence radio	639.00 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour balai mécanique	63.81 \$
Services Frimas	Remplacer moteur et maintenance	1 042.96 \$
Sinto	Graisse	285.79 \$
SNC-Lavalin	Alimentation en eau	3 487.84 \$
S.Q.A.E.	Versement final - série BQ	5 951.62 \$
Tecknosaler	Cartouches d'imprimantes	346.48 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Honoraires - Cour municipale de Lotb.	293.48 \$
Ultramar	Essence	116.53 \$
Unicoop	Maillon de chaîne	1.48 \$
Ville de Victoriaville	Formation pompiers	675.00 \$
Westburne	Pièces pour nouveau cube	111.37 \$
Wolseley	Pièces	362.05 \$
Xérox	Versement trimestriel - photocopieur	2 130.82 \$
Total des comptes à payer pour le mois de février 2009 :		238 908.65 \$

14210-03-2009
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT 606-2008 MODIFIANT LA NOTE 3 DE L'ARTICLE 5.2.3 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N^o 591-2007

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chap. A-19.1 L.R.Q.), le conseil municipal peut modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement numéro 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008 en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables le 22 décembre 1987 pour une protection adéquate et minimale des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière, la norme minimale de 45 mètres de profond pour un terrain desservi par l'aqueduc et par l'égout ne s'applique pas aux cours d'eau ayant un bassin versant de moins de 20 km carrés, excepté pour les terrains riverains à ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement numéro 591-2007 afin que les rues planifiées dans le plan d'aménagement d'ensemble « sud-ouest » puissent être conformes aux normes de lotissement quant à leur distance par rapport aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au présent amendement ont été recommandées par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} décembre 2008, par Mario Côté, conseiller no 5;



CONSIDÉRANT QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 19 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le n° 606-2008 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

14211-03-2009
point no 7b

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 611-2009 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN ACCOMPAGNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007 ET POUR PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE A-1 « AGRICULTURE » DANS LES ZONES 3A, 23 A ET 24A.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE certaines limites de zones du plan de zonage accompagnant le règlement 590-2007 doivent être modifiées suite à la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE dans le précédent règlement de zonage numéro 160-1994, l'agriculture avec élevage était autorisée dans toutes les zones à dominance agricole du territoire de Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QU'il existe des bâtiments d'élevage dans les zones 3A, 23A et 24A;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre l'usage « agriculture » dans les zones 3A, 23A et 24A comme il était permis dans le règlement de zonage précédent;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 février 2009, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 24 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le second projet de règlement portant le n° 611-2009 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller no 3, Jacques Fortier, s'abstient de vote pour cette résolution.



14212-03-2009
point no 7c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS TERRE-ROUGE POUR LA SAISON 2009

Avis de motion est par la présente donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet d'établir les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge pour la saison 2009.

14213-03-2009
point no 7d

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation numéro 2009-016 afin de remplacer une enseigne murale sur le bâtiment principal situé au 495, rue Laurier;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les autorisations sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder l'autorisation relative à la demande numéro 2009-016.

Adopté à l'unanimité

14214-03-2009
point no 7e

94, RUE DES JONQUILLES – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire du lot 3 384 056 d'une superficie de 914.4 m² dans la zone 164 R, situé au 94, rue des Jonquilles;

ATTENDU QUE la requérante a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-001 afin de rendre conforme la marge de recul entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE la distance actuelle entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire est de 2.25 mètres et que la distance minimale requise en vertu du règlement de zonage n° 590-2007 est de 3 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 février 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-001 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14215-03-2009
point no 7f

175 ET 177, RUE MOREAU – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 384 893 et 3 384 353 ayant des superficies respectives de 1987.7 m² et de 1271.8 m² dans la zone 140 C situés au 175 et 177, rue Moreau;



ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-004 afin de permettre une aire de stationnement en commun pour deux futurs immeubles de six logements;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure comprend également une demande pour permettre un escalier ouvert menant à l'étage dans la cour avant de l'immeuble;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, une aire de stationnement en commun pour un usage résidentiel et l'implantation d'un escalier ouvert menant à l'étage ne sont pas autorisées;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 février 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-004 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14216-03-2009
point no 7g

MANDAT À SNC – LAVALIN – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE SCANDINAVIE

ATTENDU QUE la tourbière existante dans le développement résidentiel Scandinavie a fait l'objet une demande d'avis technique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE le MDDEP autoriserait l'ensemble du projet de développement avec mesures de compensation;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer la valeur écologique de cette tourbière dans le but d'offrir des mesures compensatoires au MDDEP;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de « SNC-Lavalin Environnement » pour déterminer la valeur écologique du milieu humide de type tourbière dans le développement résidentiel « Scandinavie » pour un montant total de 1750 \$, plus les taxes applicables.

Ces frais seront assumés par tous les propriétaires concernés par le projet, la Municipalité se charge de les facturer.

Adopté à l'unanimité

14217-03-2009
point no 8a

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles à Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE des crédits n'excédant pas 7000 \$ sont requis, dont près des deux tiers proviennent des fonds municipaux et les autres, des revenus et pourboires de la soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'allouer des crédits n'excédant pas 7000 \$ pour la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 28 mars prochain et d'affecter les revenus de la soirée au paiement dudit montant et de recevoir tout l'appui et la collaboration des élus concernés.

Adopté à l'unanimité

14218-03-2009
point no 9a

REMERCIEMENTS – INCENDIE DU 17 FÉVRIER

ATTENDU QU'il y a eu un incendie au 396, rue Industrielle, le 17 février dernier;

ATTENDU QUE les pompiers et les employés du service des travaux publics ont fait un travail remarquable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De remercier toute l'équipe de pompiers de Saint-Apollinaire, ainsi que le personnel du service des travaux publics qui ont travaillé en étroite collaboration afin de combattre l'incendie à la Meunerie Trans-Canada le 17 février dernier. Un merci spécial aux services de sécurité incendie de Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Gilles, Laurier-Station et de Lévis pour l'entraide qui s'est prolongée plusieurs heures.

Adopté à l'unanimité

14219-03-2009
point no 9b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 610-2009 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a compétence sur son territoire en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'élaboration du schéma de couverture de risques en cette matière sur le territoire de la MRC de Lotbinière en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 16 de cette loi, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire élaborer une telle réglementation, et ce, de concert avec les autres municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité, notamment par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 janvier 2009 par Mario Côté, conseiller no 5 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 610-2009 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

14220-03-2009
point no 11a

FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une missive de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière l'invitant à participer à la campagne de financement « Pour assurer l'avenir »;



ATTENDU QUE grâce à l'appui du milieu, de nombreux projets ont vu le jour au Domaine; des milliers d'individus, d'étudiants, de familles et de groupes ont ainsi pu découvrir ce magnifique site;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'engage à doubler le montant des dons reçus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder un montant de 250 \$ à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière afin d'assurer la continuité et l'avenir du Domaine pour que nos enfants et nos petits enfants puissent eux aussi bénéficier de ce lieu exceptionnel, joyau du patrimoine collectif.

Adopté à l'unanimité

14221-03-2009
point no 11b

COMMANDITE À L'ÉCOLE SECONDAIRE BEURIVAGE

ATTENDU QUE des élèves de l'école secondaire Beurivage ont transmis une demande à la Municipalité afin d'obtenir la location de la salle communautaire gratuitement pour un souper-bénéfice qui aura lieu le 25 avril prochain ;

ATTENDU QUE cette activité a pour but de financer la réalisation de la comédie musicale « La Belle & la Bête » dont une vingtaine d'étudiants de Saint-Apollinaire font partie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux élèves de la comédie musicale « La Belle et la Bête » la location de la salle communautaire gracieusement pour leur activité de financement du 25 avril prochain, ils ne paieront que les frais de ménage de la salle.

Adopté à l'unanimité

14222-03-2009
point no 11c

COMMANDITE AUX ESCADRONS 544 DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'Escadron 544 Lotbinière des Cadets de l'Aviation Royale du Canada a sollicité une aide financière auprès de la Municipalité;

ATTENDU QUE 4 jeunes de Saint-Apollinaire font parti de ce groupe de cadets;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs, à raison de 50 \$ par participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

que la Municipalité accorde une aide financière de 200 \$ à l'Escadron 544 Lotbinière.

Adopté à l'unanimité

14223-03-2009
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 612-2009 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE À CELUI DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;



ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 février 2009, par Jacques Fortier, conseiller no 3 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 612-2009 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 :

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis Québec, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2 :

Ce programme permet à la Municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif, un crédit de taxes pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 3 :

L'aide financière accordée par la Municipalité dans le cadre du présent programme consiste en un crédit de taxes de 3000 \$ par année pour une période de 20 ans.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Société d'habitation du Québec.

Adopté à l'unanimité

14224-03-2009
point no 12b

SUPPLÉMENT AU LOYER - RÉNOVATIONS AU HLM

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation (OMH) pour 2009;

ATTENDU QUE le déficit prévu est plus élevé considérant que des rénovations importantes seront effectuées au HLM de la rue des Pétunias pour un montant estimé de 136 400 \$;

ATTENDU QUE pour 2009, la contribution de la Municipalité serait de 15 777 \$ pour couvrir le montant équivalent au 10 % du déficit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De confirmer à l'Office municipal d'habitation que la Municipalité de Saint-Apollinaire contribuera pour un montant n'excédant pas 16 000 \$ pour l'exercice financier 2009 conditionnellement à ce que les travaux au HLM soient effectués au cours de l'année 2009.

Adopté à l'unanimité

14225-03-2009
point no 12c

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 604-2008 AYANT POUR EFFET DE FAIRE L'ACHAT DE TERRAINS

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est à étudier notre règlement d'emprunt numéro 604-2008 décrétant un emprunt et une dépense de 415 000 \$ incluant toutes taxes pour l'achat de terrains;

ATTENDU QUE certaines modifications sont demandées afin de satisfaire aux exigences du Ministère;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

- D'établir le montant de l'emprunt et de la dépense à 415 000 \$, partout où il se retrouve dans le règlement comme en fait mention l'article 2 du règlement 604-2008;
- D'inscrire le numéro de lot 3 384 445 en remplacement du numéro de lot 3 334 445 au 2^e paragraphe de la page 1, ainsi qu'à l'article 1 à la page 2 du règlement 604-2008;
- D'abroger l'article 4 du règlement 604-2008 et le remplacer par celui qui suit :

Le Conseil affectera annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du code municipal.

Adopté à l'unanimité.

14226-03-2009
point no 12d

MODIFICATION DE PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE D'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du territoire n'a pas confirmé l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 604-2008 adopté le 3 novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE dans la promesse d'achat signée par la Municipalité le 6 octobre 2008 avec M. Yvon Boucher, la date limite pour la signature des actes de vente était le 1^{er} mars 2009;

CONSIDÉRANT QU'un avis de modification de ladite promesse d'achat a été signé entre les parties pour reporter la date limite pour la signature des actes de vente au 1^{er} avril 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte de reporter la date limite de signature de l'acte de vente au 1^{er} avril 2009 pour l'achat du lot 4 070 104 du cadastre du Québec, appartenant à M Yvon Boucher.

Adopté à l'unanimité

14227-03-2009
point no 12e

CONTRAT DE L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU CHALET DES LOISIRS

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'entretien ménager de la salle communautaire et du chalet des loisirs a été affiché et publié dans « l'Apollinairois » de février;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de M. Benoît Côté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien ménager de la salle communautaire et du chalet des loisirs à M. Benoît Côté, au taux horaire de 9.50 \$ pour la salle communautaire et pour le chalet des loisirs, un taux fixe hebdomadaire de 65 \$. Le contrat est d'une durée de 3 ans, à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité

14228-03-2009
point no 13a

INSCRIPTION AU COCKTAIL-BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QUE la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches tiendra son cocktail-bénéfice le mercredi 18 mars prochain à l'Hôtel de Ville de Lévis;



ATTENDU QUE les montants reçus servent à dispenser des services auprès des familles touchées par la maladie d'Alzheimer et malheureusement, les besoins sont sans cesse grandissants;

ATTENDU QUE dans la région de Chaudière-Appalaches, plus de 7000 personnes sont atteintes de la maladie et dans la MRC de Lotbinière, plus de 500 personnes sont atteintes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une carte au coût de 120 \$ afin de participer au cocktail-bénéfice de la Société Alzheimer.

Adopté à l'unanimité

14229-03-2009
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal du 2 mars 2009 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14230-03-2009
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance ordinaire le 2 mars 2009, à 20 h 16.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe
